

Mme Chantal BERTHELOT
Députée de Guyane
Membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire

M. Jean-Marc Ayrault
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 04 avril 2013

Monsieur le Premier ministre,

J'ai été sollicitée par le Président du Groupement des Entreprises en Energies Renouvelables de Guyane (Generg) et directeur de la société Cr'Eole, M. Sébastien Bourgeois, concernant l'arrêté tarifaire pour l'éolien garanti dans les Départements d'Outre-Mer publié hier au Journal Officiel.

En effet, contre toute attente, cet arrêté ne concerne que les zones particulièrement exposées au risque cyclonique et exclu de fait la Guyane, alors que l'appel d'offre justifiant cet arrêté (daté de novembre 2010) concernait tous les DOM, y compris notre territoire.

Cette situation est d'autant plus regrettable que les contraintes du territoire et le coût de l'énergie en Guyane justifient un traitement différencié. A ce titre, la CRE a elle-même émis un avis jugeant justifiable un tarif à 245 €/MWh pour la Guyane.

Le projet guyanais "Cr'éole Matiti" est à ce jour le plus abouti de tous les lauréats retenus en mars 2012. Il est le seul à bénéficier de toutes les autorisations nécessaires, y compris d'un permis de construire encore valide 8 mois. Or, la question du tarif d'achat est un sérieux point de blocage depuis que Bercy a informé en début d'année 2013 que la défiscalisation ne serait pas applicable à ce projet, contrairement à ce qui était initialement prévu.

Désormais, deux conditions doivent impérativement être remplies pour que ce projet puisse aboutir : que la Guyane dispose d'un tarif d'achat de l'éolien propre et que des aides du Fonds européen de développement régional soient attribuées à "Cr'éole Matiti".

Monsieur le Premier ministre, en Guyane, la transition énergétique doit passer par le développement des énergies renouvelables. C'est pour cela que j'en appelle aujourd'hui à votre haute autorité pour qu'un nouvel arrêté concernant la Guyane puisse être pris dans les meilleurs délais et que la demande d'aide FEDER de "Cr'éole Matiti" soit bien prise en compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



Chantal BERTHELOT

Copie à : M. Pierre Moscovici, Ministre de l'Économie et des Finances
Mme Delphine Batho, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
M. Victorin Lurel, Ministre des Outre-mer
M. Denis Labbé, Préfet de Guyane

Permanences parlementaires, 2 rue des Aimaras, BP 199, 97375 Kourou cedex
Tel : 0594 32 62 61 Fax : 0594 22 16 60 Email : permanence@cberthelot-guyane.fr
126 rue de l'Université 75355 Paris Cedex 07
Tel : 01 40 63 67 32 Fax : 01 40 63 68 82 Email : cberthelot@assemblee-nationale.fr